

Décentralisation du stationnement payant

Actualité de la réforme – Numéro 1 (Janvier 2017)

A LA UNE

■ L'article 78 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/12/29/ECFX1629304L/jo>) met en œuvre le principe de compensation des pertes de recettes des collectivités prévu par l'article 63 de la loi MAPTAM. Les collectivités de moins de 10 000 habitants seront ainsi compensées. En outre, cet article précise les modalités de reversement du produit des amendes routières en Ile-de-France (région qui relève de règles spécifiques) pour tenir compte des effets de la réforme. C'est une étape importante qui est franchie avec ce texte. Les collectivités, notamment franciliennes, pourront ainsi rendre leurs derniers arbitrages en toute connaissance de cause.

■ Trois arrêtés ont été publiés le 31.12.2016 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000033748229>) :

- Arrêté du 15.12.2016 relatif au titre d'annulation prévu à l'article L. 2333-87 du CGCT
- Arrêté du 15.12.2016 relatif aux informations devant être transmises à l'ordonnateur pour l'émission du titre exécutoire et du titre d'annulation prévus à l'article L. 2333-87 du CGCT et aux modalités de transmission de ces informations
- Arrêté du 15.12.2016 relatif aux mentions et modalités de délivrance du titre exécutoire et de l'avertissement émis en cas de forfait de post-stationnement impayé.

ACTUALITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SI)

La décentralisation du stationnement payant s'accompagne de la création de nouveaux systèmes d'information qui échangeront entre eux, localement et avec le niveau national, des informations de nature et de formats divers (données, mémoires en défense...). C'est l'occasion de faire le point de l'état d'avancement des chantiers en cours dans ce domaine.

✓ SI DE L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI)

Depuis le 1er octobre 2016, un prestataire construit le système d'information de l'agence qui lui permettra d'adresser les avis de paiement des forfaits de post-stationnement (FPS) pour le compte des collectivités qui feront appel à ses services. Des représentants des professionnels des métiers du stationnement et des éditeurs de logiciels sont étroitement associés aux travaux.

La première version des spécifications détaillées de ce système a été livrée le 6 janvier 2017. La mise à disposition des spécifications détaillées finales est prévue en mars. Les tests débiteront en juillet.

Les modalités techniques de fonctionnement de ce système sont présentées sur le portail collaboratif (1).

✓ SI DE LA COMMISSION DU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT

Le prestataire chargé de réaliser le système d'information de la juridiction a débuté ses travaux le 16 décembre 2016.

Durant la phase de spécifications qui se déroulera au premier trimestre 2017, une première version des spécifications des interfaces entre les collectivités et la CCSP sera diffusée mi-février, et la version définitive remise fin mars.

La transmission par voie dématérialisée des requêtes et des mémoires en défense entre la juridiction et les collectivités territoriales sera privilégiée. Elle s'effectuera soit via un portail web (pour les collectivités traitant peu de contentieux), soit par une plate-forme d'échanges. Le portail collaboratif (1) présente ce système d'information et ses modalités d'échanges.

✓ RÉALISATION PAR LA FNMS D'UN PROTOCOLE D'ÉCHANGES STANDARD POUR LE NIVEAU LOCAL

La Fédération nationale des métiers du stationnement (FNMS) publiera courant janvier un protocole d'échanges standards entre les systèmes d'information locaux qui sera ouvert (gratuit). Ce document pourra être téléchargé sur <http://www.fnms.fr/>. Les collectivités pourront, le cas échéant, y faire référence dans leurs consultations.

(1) Un portail collaboratif dédié aux systèmes d'information de l'ANTAI et de la commission du contentieux du stationnement payant est ouvert depuis la mi-décembre 2016 aux collectivités et à leurs opérateurs. Pour obtenir les codes et mot de passe permettant d'accéder à ce portail, la demande doit être adressée en ce sens à : decentralisation-stationnement@interieur.gouv.fr

INITIATIVE

☞ Des membres de la fédération nationale des métiers du stationnement engageront prochainement des démarches auprès de la CNIL sur les conditions juridiques du recours à la lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) dans le cadre de la surveillance du stationnement payant sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018. Les questions soulevées par l'utilisation de cette technologie sont évoquées dans la foire aux questions du Guide de recommandations publié sur le site du Céréma (<http://www.territoires-ville.cerema.fr/un-delegataire-peut-il-recourir-a-la-lecture-a2238.html>).

Décentralisation du stationnement payant

Actualité de la réforme – Numéro 1 (Janvier 2017)

Ce premier numéro de la *Lettre de la décentralisation du stationnement payant* est l'occasion de rappeler les principales publications consacrées à la réforme depuis 2015. En voici la liste :

- le mémento de la réforme destiné aux élus (24 pages) : <http://www.certu-catalogue.fr/memento-de-la-decentralisation-du-stationnement-payant-sur-voirie-guide-pour-l-elu.html>
- Le guide de recommandations à l'attention des collectivités territoriales (130 pages) : <http://www.certu-catalogue.fr/decentralisation-du-stationnement-payant-sur-voirie-guide-de-recommandations-a-l-attention-des-collectivites-territoriales.html>
- La réforme du stationnement : une solution pour l'attractivité de nos centres-villes (6 pages) : <https://www.gart.org/publication/reforme-stationnement-solution-lattractivite-de-nos-centres-villes/>
- La gestion du stationnement payant sur voirie en Europe (162 pages) : <https://www.gart.org/publication/decentralisation-du-stationnement-payant-sur-voirie/>
- «10 idées reçues sur la réforme du stationnement» (4 pages) : <https://www.gart.org/publication/10-idees-recues-reforme-stationnement/>
- Revue mensuelle « Intercommunalités » (décembre 2015), publiée par l'AdCF : http://www.adcf.org/contenu-article?num_article=2921&num_thematique=11
- Cahier central de Maires de France (avril 2016), publié par l'AMF : http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=14249
- Le magazine de l'ingénierie territoriale (septembre 2016), publié par l'AITF : <http://www.aitf.fr/magazines>
- Lettre de l'association des directeurs généraux des communautés de France (novembre 2016) : <http://www.adgcf.fr/upload/newsletter/0002/ADGCF-1479397702.htm>

FORMATIONS DU CNFPT

Pour ceux qui n'auraient pu suivre en 2016 les sessions de formation organisées sur la réforme, le CNFPT en propose de nouvelles au premier semestre 2017 (contenu sur www.cnfpt.fr).

Lyon : 30–31 janvier 2017
Aix en Provence : 2-3 février 2017
Grenoble : 13-14 février 2017
Paris : 23-24 février 2017
Ajaccio : 16-17 mars 2017
Angers : 3-4 mai 2017

Agenda

Mardi 17 janvier (Lille)

Journée d'étude du Céréma du Nord sur « *Le stationnement autrement* »

Mardi 31 janvier (Paris)

Atelier du Club des agglos, de l'AdCF, sur la réforme
Programme : http://www.adcf.org/detail-agenda?Num_Agenda=375

Mercredi 21 et jeudi 22 juin (Paris)

Salon Parkopolis à Paris

DANS LA PRESSE (sélection d'articles)

- ✓ Fin septembre, le Conseil d'Etat a rendu une décision importante sur une délégation de service public qui incluait le stationnement (<http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/getdoc.asp?id=208001&fonds=DCE&item=1>) ; cette décision a donné lieu à divers commentaires (<http://www.lagazettedescommunes.com/465180/une-delegation-plusieurs-services-publics/> ; <http://www.village-justice.com/articles/Delegation-service-public-quel-est-ton-contour,23257.html>)
- ✓ Une journée de formation consacrée à la réforme du stationnement, le 22 novembre 2016, a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé <http://www.decideursenregion.fr/National/La-Gazette/Reforme-du-stationnement-comment-etre-pret-le-1er-janvier-2018>
- ✓ Le *Moniteur* fait le point des évolutions du régime juridique du stationnement qui conduisent les gestionnaires à s'adapter. <http://www.lemoniteur.fr/article/l-entreprise-gestionnaire-du-service-public-face-aux-metamorphoses-du-stationnement-33524334>